



**ESPRIT BAD**  
**COSNE**



## CONCOURS D'AFFICHE

Le club de badminton *Esprit-bad* de Cosne sur loire organise un concours d'affiche en vue de promouvoir son tournoi annuel.

Ce concours est ouvert à tous, membres du club ou non.

L'affiche lauréate deviendra l'affiche officielle du tournoi de l'année 2015.

La date limite de participation au concours est fixée au 31 mars 2015.

L'affiche sera réalisée au format 21x29,7cm, numérisée au format numérique PDF ou JPG et les éléments suivants devront obligatoirement y apparaître : le logo du club, le logo de l'Union Cosnoise Sportive, les mentions : « UCS Badminton Cosne sur loire », « 7ème tournoi Esprit Bad », « 9 et 10 mai 2015 », « gymnase René Cassin », « Cosne sur Loire ».

Le lauréat se verra récompensé par un ou des lots relatifs au badminton ou au sport en général.

Adressez vos créations par mail à : [francis.gental@wanadoo.fr](mailto:francis.gental@wanadoo.fr)

Le règlement complet du concours est disponible sur notre site internet : [esprit-bad-cosne.fr](http://esprit-bad-cosne.fr)

Règlement du concours :

Article 1 :

Le concours d'affiche du 7ème tournoi Esprit Bad de Cosne Cours sur Loire organisé par le club UCS Badminton Cosne sur Loire se déroule du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 mars 2015.

Article 2 :

Les compositions doivent être originales et n'avoir jamais été exécutées.

L'affiche sera réalisée au format 21x29,7cm et devra comporter les éléments suivants : le logo du club, le logo de l'Union Cosnoise Sportive, les mentions : « UCS Badminton Cosne sur Loire », « 7ème tournoi Esprit Bad », « 9 et 10 mai 2015 », « gymnase René Cassin », « Cosne sur Loire ».

Article 3 :

La date limite de participation au concours est fixée au 31 mars 2015.

Toute affiche reçue après cette date sera refusée.

Le gagnant sera informé au plus tard le 15 avril 2015.

Article 4 :

L'affiche remportant le concours sera utilisée lors de la promotion du tournoi des 9 et 10 mai 2015.

Article 5 :

Les œuvres obligatoirement numérisées au format PDF ou JPG doivent être envoyées par mail à : [francis.gental@wanadoo.fr](mailto:francis.gental@wanadoo.fr).

Article 6 :

Le concours est ouvert à tous sans limite d'âge.

Article 7 :

Du seul fait de sa participation, le gagnant autorise l'organisateur du concours, sans restriction ni réserve, à utiliser son nom et son œuvre dans toute manifestation ou opération promotionnelle liée au présent concours et à la manifestation sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

L'œuvre réalisée sera libre de droits.

Article 8 :

Les œuvres en compétition seront visibles sur le site internet, la page Facebook et dans le local de l'association.

Le jury sera composé de l'ensemble des membres de l'association qui disposeront d'un délai de 15 jours pour voter nominativement sur le tableau affiché dans le local de l'association.

Article 9 :

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le bureau se réserve la possibilité de ne pas décerner de prix. Dans le cas où le concours ne pourrait avoir lieu, les inscriptions seraient annulées, les affiches renvoyées sans que les candidats puissent exercer un quelconque recours contre les organisateurs.

Article 10 :

La participation au présent concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes difficultés pratiques d'interprétation ou d'application non prévues par le règlement seront tranchées souverainement et en dernier ressort par le bureau de l'UCS badminton Cosne sur Loire